



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 45275

Texte de la question

La situation devient de plus en plus difficile pour les missions locales et PAIO. En effet, les rapports d'activité de l'exercice 2003 laissent apparaître un accroissement significatif du nombre de jeunes accueillis et suivis confirmant ainsi la tendance observée en 2002. Or cette augmentation des besoins n'est malheureusement pas accompagnée de la nécessaire évolution des moyens affectés par l'État à cette mission essentielle des services publics. La dotation de l'État reste en 2004 à son niveau de 2003 et les crédits affectés dans le programme TRACE ont été supprimés, rendant difficile l'accompagnement pour les jeunes les moins qualifiés. En outre, dans certaines régions, des retards dans le versement des subventions de l'État créent des difficultés de trésorerie à de nombreuses structures. A l'heure où le chômage des jeunes connaît une progression inquiétante, tout particulièrement en raison de la dégradation de la conjoncture économique mais aussi en raison de la suppression des mesures de soutien à l'emploi tels que les emplois jeunes ou le programme TRACE, il paraît plus que jamais important de renforcer les moyens affectés par l'État aux missions locales et PAIO. Compte tenu de cette regrettable situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes de lui préciser les mesures urgentes qu'il entend prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les difficultés financières rencontrées par les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). S'agissant des moyens débloqués en 2004, le montant des crédits accordés aux missions locales est supérieur de 18 % à ceux votés pour cette même année. Ainsi, un effort supplémentaire a été consenti en faveur de l'ensemble du réseau des missions locales et PAIO. À ce titre, l'équivalent de 2 000 postes référents supplémentaires seront financés. Des moyens humains nouveaux financés par l'État renforceront ainsi la capacité d'intervention de ce réseau afin de permettre la réalisation dudit programme qui s'inscrira dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu entre l'État, la région et les partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45275

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5958

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8668